

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRINCIPAL 2025

1- LE CADRE GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifiée par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ce document doit être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsque ce dernier existe. Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le Conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'ODENAS.

Le budget principal a été voté le 07 avril 2025 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département du Rhône et de la Région Auvergne Rhône Alpes chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2025 et du budget annexe « assainissement ».

Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont donc repris au budget principal 2025 de la commune, ainsi qu'au budget annexe « assainissement » 2025.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget principal 2025 sont estimées à 1 016 983,24 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	258 200,00
012 – Charges de personnel	310 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	110 764,00
66 – Charges financières	12 172,00
67 – Charges exceptionnelles	500,00
Total dépenses réelles	691 736,00
Total dépenses d'ordre	325 247,24
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 016 983,24

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (électricité, eau, combustibles, fournitures d'entretien, assurances, ...)
- l'entretien des terrains ;
- l'entretien de la voirie ;
- les fournitures (administratives, scolaires, autres) ;
- l'entretien du matériel roulant ;
- la maintenance et l'entretien du matériel (copieurs, extincteurs, horloge et sonneries des cloches de l'église, poteaux incendie, ...)
- les taxes foncières, ...

Chapitre 012 - Charges de personnel

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette, cotisations sociales, régime indemnitaire) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, ...
- les frais d'adhésion au service de médecine du travail du CDG69.

L'effectif de la commune est de 6 agents :

- 6 agents titulaires

Ils occupent les postes suivants : secrétaire générale de mairie (1 agent), ATSEM (2 agents), agent d'entretien (1 agent), agents techniques polyvalents (2 agents). Le nombre de postes à temps complet est de 3. Le nombre de postes à temps non-complet est de 3.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations aux élus ;
- à la contribution au budget du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- aux contributions aux syndicats intercommunaux (Syndicat Intercommunal Sportif ODENAS-CHARENTAY) ;
- au reversement des revenus des 2 logements de la résidence Marie Mouiller au budget du CCAS ;
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend principalement les titres annulés sur exercices antérieurs.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections prévues en 2025 sont :

- les dotations aux amortissements relatives aux frais d'élaboration et de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, les subventions d'équipement versées pour la construction d'une caserne des sapeurs-pompiers au lieudit Les Briades à SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE, les subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau téléphonique, les subventions d'équipement versées aux personnes privées dans le cadre de l'opération « Façades » ;
- le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. La section de fonctionnement du budget laisse apparaître un résultat de 324 241,24 €.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 016 983,24 € en 2025 dont 314 738,24 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
013 – Atténuation de charges	7 829,00
70 – Produits des services	11 450,00
73 – Impôts et taxes	504 185,00
74 – Dotations et participations	95 781,00
75 – Autres produits de gestion courante	83 000,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	314 738,24
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 016 938,24

Chapitre 70 - Produits des services

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les droits de concession dans le cimetière communal (2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS) ;
- les redevances pour occupation du domaine public ;
- les cotisations pour la bibliothèque municipale ;
- le remboursement par le Sou des écoles laïques d'ODENAS des frais de personnel pour la mise à disposition des agents communaux pour le service de garderie périscolaire du matin et du soir ;
- l'encaissement des charges locatives des logements communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) : le produit fiscal attendu à taux constants est estimé pour 2025 à 455 568,00 € ;
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) : 14 616,04 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune ;
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- La Dotation Nationale de péréquation ;
- La Dotation aux élus locaux ;
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 12 969,00 € contre 13 039,00 € en 2024 ;
- La Dotation de recensement de la population : 1 700,00 € en 2025.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées essentiellement par :

- l'encaissement des locations (appartements, locaux d'activités, salle d'animation rurale) ;
- la participation financière du Sou des écoles laïques d'ODENAS aux dépenses de piscine (répartition : 60 % commune et 40 % Sou des écoles).

d) La fiscalité

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les fixer à :

- Taxe d'habitation (TH) : **15,48 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **32,24 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **21,09 %**

3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2025 sont estimées à 578 031,92 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	
16 – Remboursement d'emprunts	60 170,00
204- Subventions d'équipement versées	3 000,00
21 – Immobilisations corporelles	257 500,00
23 – Immobilisations en cours	
Restes à réaliser 2024	177 600,00
001 – Solde d'exécution d'investissement	79 761,92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	578 031,92

Les principaux investissements prévus pour l'année 2025 sont les suivants :

- Bâtiments :
 - o Mairie et structure EAJE La Galipette (rénovation énergétique) : 145 000,00 €
 - o Ecole (rénovation énergétique) : 194 000,00 €

- Voirie :
 - o Travaux : 15 000,00 €
 - o Installations : acquisition de panneaux : 4 000,00 €
- Matériels :
 - o Défense et incendie : 5 500,00 €
 - o Matériel et outillage techniques : 5 000,00 €
 - o Matériel de bureau et informatique : 10 000,00 €
 - o Mobilier divers : 5 000,00 €
 - o Autres matériels (jeux enfants, ...) : 51 600,00 €

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- la taxe d'aménagement sur les autorisations du droit du sol ;
- la part de l'excédent de fonctionnement réservé à l'investissement ;
- les subventions d'investissement ;
- les emprunts à mobiliser.

Elles sont estimées à 787 421,24 €, dont :

- Recettes réelles : 462 174,00 €
- Recettes d'ordre : 325 247,24 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
10 – Dotations Fonds divers et Réserves (hors 1068)	25 833,00
1068 – Excédent de fonctionnement reporté	185 000,00
13 – Subventions d’investissement	88 791,00
16 – Emprunts	
024 – Produit des cessions	90 000,00
Restes à réaliser 2024	72 550,00
Total recettes réelles	462 174,00
Total recettes d’ordre	325 247,24
001 – Solde d’exécution d’investissement reporté	
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT	787 421,24

Des subventions ont été accordées pour les travaux suivants :

- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la structure EAJE La Galipette :
 - o Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » exercice 2023 : 72 550,00 €
 - o Fonds de concours : Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) : 21 515,00 € ;
- Revitalisation du centre-bourg avec notamment la construction d’une halle, la réfection de la Place du 8 Mai 1945, la réfection de la buvette des jeux de boules, l’installation de jeux pour enfants :
 - o Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000,00 €
- Rénovation énergétique du bâtiment de l’école :
 - o Subvention du Département du Rhône : 114 552,00 € dont la moitié de la subvention a été versée en 2024.

4- L’AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d’autofinancement nette dégagée sur l’exercice 2025 permet de participer aux opérations d’investissement à hauteur de 325 247,24 €.

5- ETAT DE LA DETTE

L’encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 se répartit de la manière suivante : 517 116,61 €.

- Emprunts à taux fixes :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 01/01/2025	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Rénovation de la salle d'animation rurale	Banque postale	200 000,00	49 999,94	2014	14 ans	3,13	01/05/2028
Extension de la structure EAJE La Galipette ; esplanade	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	300 000,00	171 652,64	2014	20 ans	2,95	25/09/2034
Acquisition d'un camion, création d'un parking et d'un skatepark	Crédit Agricole Centre Est	110 000,00	11 498,53	2015	10 ans	1,25	15/02/2025
Acquisition des locaux activités dans les bâtiments SEMCODA	Caisse des Dépôts et Consignations	300 000,00	226 299,98	2017	25 ans	1,8	01/07/2042
Acquisition terrain C 680	Caisse Régionale Crédit Agricole	75 000,00	57 665,52	2020	20 ans	1,03	01/07/2039

Pour 2025, le montant du remboursement en capital de la dette est de 55 301,20 € (chapitre 16) ; le montant du remboursement des intérêts de la dette est de 11 171,90 € (chapitre 66).

LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe « Assainissement »

Section d'exploitation :

DEPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	43 379,88
012 – Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	105 000,00
66 – Charges financières	15 391,00
67 – Charges exceptionnelles	
023 – Virement à la section d'investissement	
042 – Opérations d'ordre entre sections	27 698,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	191 468,88
RECETTES (T.T.C.)	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	99 000,00
74 – Subventions d'exploitation	
75 – Autres produits de gestion courante	
77 – Produits exceptionnels	20 000,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	15 343,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	57 125,88
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	191 468,88

Section d'investissement :

DEPENSES (T.T.C.)	
20 – Immobilisations incorporelles	
21 – Immobilisations corporelles	71 599,23
23 – Immobilisations en cours	
16 – Emprunts et dettes assimilées	12 665,00
Restes à réaliser 2024	
040 – Opérations d'ordre entre sections	15 343,00
041 – Opérations patrimoniales	11 327,00
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	110 934,23
RECETTES (T.T.C.)	
1068 – Excédent de fonctionnement reporté	
13 – Subventions d'investissement	
27 – Autres immobilisations financières	11 327,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	
040 – Opérations d'ordre entre sections	27 698,00
041 – Opérations patrimoniales	11 327,00
Restes à réaliser 2024	11 367,00
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	49 215,23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	110 934,23

Etat de la dette :

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 se répartit de la manière suivante : 243 440,14 €.

- Emprunts à taux fixes :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 01/01/2025	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Travaux assainissement Mont Brouilly	Crédit Agricole Centre Est	400 000,00	243 440,14	2009	30 ans	4,72	01/09/2038

Pour 2025, le montant du remboursement en capital de la dette est de 12 664,63 € (chapitre 16) ; le montant du remboursement des intérêts de la dette est de 11 490,37 € (chapitre 66).

Fait à ODENAS, le 11 avril 2025

Le Maire,
Evelyne GEOFFRAY

